

7 HEURES

De 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

PUBLIC CONCERNÉ

Tout S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail) CERTIFIÉ souhaitant poursuivre sa mission au sein de l'entreprise et qui se trouve à la fin de ses 24 mois après sa dernière formation validée.

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat S.S.T. à jour (délai de validité de 2 ans)

Se munir de son certificat S.S.T. le jour de la formation.

DATES DE LA FORMATION

Consulter les dates sur notre site :
www.ndpo.fr

ADMISSIBILITÉ

Étude du formulaire d'inscription

ADMISSION

Entretien préalable à l'entrée en formation et signature de la convention de formation.

TYPE DE SESSION

Inter et/ou Intra

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 à 10 participants.

LIEUX

Administration CFC La Providence :

Rue des Glycines, 59310 ORCHIES

Exécution de l'action de formation :

38 rue Jules Ferry, 59310 ORCHIES

COÛT

150 € Net par stagiaire.



INTERLOCUTEURS

Ludovic DOMONT

Référent Pédagogique du CFC

03 20 41 10 40

Jessica DEVOS

Secrétaire de Direction en charge du CFC

03 20 71 71 09



M.A.C. S.S.T.

**Actualisation des conduites
à tenir et compétences du secouriste.**

OBJECTIF

Maintien et actualisation des compétences du S.S.T. définies dans le référentiel nationale de l'I.N.R.S.

**MODALITÉ, MÉTHODES
ET OUTILS PÉDAGOGIQUES**

Formation essentiellement pratique et conforme au référentiel de l'I.N.R.S.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Guide des données techniques et conduites à tenir selon l'INRS.
- Document de référence SST
- Plan d'intervention + pictogrammes
- Grille de certification des compétences SST

MODALITÉS D'ADMISSION

- Être titulaire du certificat S.S.T. à jour (délai de validité de 2 ans)
- Signature de la convention de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation par le moniteur national de SST recyclé sur critères définis par l'I.N.R.S.

VALIDATION

Un certificat de Sauveteur Secouriste du travail sera renouvelé au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques conformément au référentiel de compétence.

Il est livré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'I.N.R.S. et valable au niveau national et il donne l'équivalence PSC1.

DÉLAI D'ACCÈS

10 jours ouvrés

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Les locaux du CFC sont conformes à la réglementation ERP et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus de renseignements sur d'éventuelles adaptations, vous pouvez contacter Mme Rachel LIPS, personne ressource handicap, 03 20 41 56 84 – accueilcfa@ndpo.fr

PROGRAMME

INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL :

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

Protéger de façon adaptée

- Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.
- Reconnaître les autres signes affectant la victime.
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

BESOIN DE PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?



Standard : 03 20 71 71 09
E-mail : cfc@ndpo.fr

POUR NOUS DÉCOUVRIR ...



@laprovidenceorchies



100 %

De stagiaires satisfaits*

*moyenne issue de la dernière session de formation

100 %

De validation des acquis**

**sur la totalité des stagiaires présentés à l'examen par le CFC